

Avis de convocation / avis de réunion

PF GRAND PARIS

Société civile de placement immobilier à capital variable
 Siège social : 9 rue Jadin - 75017 PARIS
 784 826 257 RCS PARIS
 Visa AMF n°17-39

AVIS DE CONVOCATION

Les associés de la société « **PF GRAND PARIS** » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire à huis clos, hors la présence des associés et des personnes ayant le droit d'y assister, au siège social, le mercredi 15 juillet 2020.

Compte tenu de la situation actuelle et conformément aux dispositions de l'ordonnance 2020-321 en date du 25 mars 2020, **l'Assemblée Générale se tiendra exceptionnellement à huis clos. Vous ne pourrez donc pas y assister.** En conséquence, seuls seront pris en compte les votes par correspondance et les pouvoirs au président.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance et du rapport du Commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Quitus à la société de gestion,
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
3. Rapports de la société de gestion et du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et constatation de l'absence de nouvelles conventions,
4. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution au 31 décembre 2019,
5. Rémunération et remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil de surveillance,
6. Nomination de trois membres du Conseil de surveillance,
7. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant,
9. Renouvellement du mandat de l'expert en évaluation,
10. Pouvoirs pour formalités.

Première résolution - L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Société de Gestion, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport du Commissaire aux comptes, sur l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- approuve lesdits rapports, bilan, compte de résultat et annexes tels qu'ils lui ont été présenté qui se soldent par un bénéfice de **33 176 875 euros**,
- approuve en conséquence les opérations résumées dans ces rapports et traduites dans ces comptes, et
- donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Deuxième résolution - L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de **33 176 875 euros** de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------|--------------|
| - bénéfice de l'exercice | 33 176 875 € |
| - report à nouveau antérieur | 5 895 265 € |

Formant un bénéfice distribuable de :	39 072 140 €
--	---------------------

décide :

- | | |
|--|---------------------|
| - de fixer le dividende de l'exercice au montant de : | 30 139 186 € |
| correspondant au montant total des acomptes déjà versés. | |
| - d'affecter le solde au report à nouveau : | 8 932 954 € |

En conséquence, le montant de dividende unitaire par part (pleine jouissance) s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 à 22 euros.

Troisième résolution - L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Société de Gestion et du rapport du commissaire aux comptes concluant à l'absence de nouvelles conventions réglementées au titre de

l'exercice clos le 31 décembre 2019 telles que visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ces rapports et en approuve le contenu.

Quatrième résolution - L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2019 :

- valeur de réalisation	723 643 362,61€
- valeur de reconstitution	884 763 910,23 €

Cinquième résolution - L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, fixe au montant de 15 000 euros inchangé la rémunération à allouer globalement aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2020 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

Sixième résolution - L'Assemblée Générale, conformément aux articles L.214-99 et R.214-144 du Code monétaire et financier, décide de renouveler trois postes au sein du Conseil de surveillance et nomme, en qualité de membres du Conseil de surveillance, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle se prononçant en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les 3 candidats qui ont reçu le plus grand nombre de voix, parmi :

- BONGIOVANNI Fabrice,
- CEZARD Frédéric,
- Financière Expertise PV – VIEILLARD Pierre,
- GENDRONNEAU Marc,
- Groupe Strategeco International- BENVENISTE Pascal,
- LEFEBVRE Jérôme,
- MANDDCIE - MISSONNIER Hugues,
- MIKOLAJEK Renaud,
- POUCH Alain,
- SCHWARTZ Eric,
- UHL Jean-Pierre.

Septième résolution - L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de la société B&M Conseils, commissaire aux comptes titulaire arrivait à expiration lors de la présente Assemblée, décide de renouveler son mandat de commissaire aux comptes titulaire, pour six exercices.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Huitième résolution - L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de M. Labouesse, commissaire aux comptes suppléant arrivait à expiration lors de la présente Assemblée, décide de renouveler son mandat de commissaire aux comptes suppléant, pour six exercices.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Neuvième résolution - L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat de la société Crédit Foncier Expertise, expert en évaluation arrivait à expiration lors de la présente Assemblée, décide de ne pas renouveler son mandat et décide de nommer, en remplacement :

- La société JLL VALUATION

pour une durée de 5 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dixième résolution - L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt consécutives aux résolutions qui précèdent.

La Société de Gestion
PERIAL ASSET MANAGEMENT
Éric COSSERAT
Président